

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom Kolchory

Prénom Carine

Numéro national 67080213210

Adresse 24, avenue des Dames Blanches, 1150 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
Echevine
Membre du CA/AG de la SISP « En Bord de Soignes »
Membre du CA/AG de « Brulabo SCRL »
Vice-présidente de l'asbl « Wolugraphic »
Vice-présidente de l'asbl « Cap Famille »
Membre du CVA/AG de « Tout pour ton sourire »
Membre de l'AG de l'Association Chapitre XII « Le Coup de Pouce de Woluwe-Saint-Pierre »
FONCTIONS
Présidente de l' AIS « Le Relais »
Présidente de l'asbl « STJ »
Présidente du Conseil consultatif de la Personne en situation de handicap (CCPSH)
Membre représentant le Collège au Conseil consultatif communal des aînés
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ y compris pour ceux pour lesquels un conge politique a ete obtenu

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

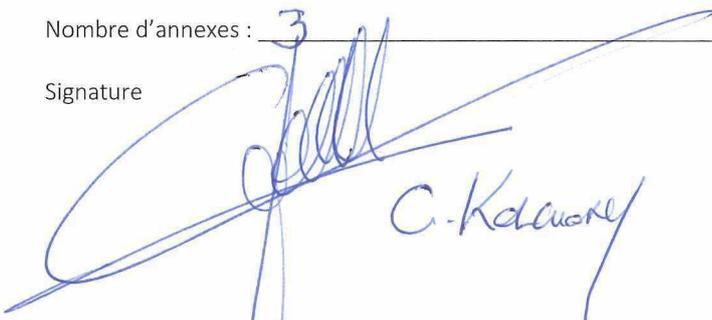
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
Employée	1.001 – 5.000 EUR brut/mois
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Woluwe-Saint-Pierre

le 28/09/2021

Nombre d'annexes : 3

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.